

## PRÉFACE.

Le **solfège**, base de tout enseignement musical sérieux, comprend deux parties distinctes : la partie pratique et la partie théorique. La partie pratique consiste à chanter en prononçant le nom des notes. La partie théorique a pour but d'expliquer tout ce qui se rattache aux signes employés pour écrire la musique et aux lois qui les coordonnent tant sous le rapport du **son** (intonation), que sous celui de la **durée** (mesure).

C'est la partie théorique que nous présentons au public sous le titre de **THÉORIE DE LA MUSIQUE**.

Appelé depuis plusieurs années à diriger une classe de solfège au Conservatoire de Musique de Paris, nous écrivîmes cet ouvrage spécialement pour ce cours, l'expliquant, le modifiant, en en transformant même quelques